

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ETEIMBES
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017**

Sous la présidence de M. CONRAD Yves, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2017 à 19 heures, après convocation légale du 05/12/2017.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures.

Présents :

- M. CALMELAT Michel, 1^{er} adjoint au maire,
- M. DOSCH Michel, 2^{ème} adjoint au maire,

Conseillers présents :

- Mme CRAVÉ Catherine
- M. DIETEMANN-COUSY Joseph
- M. KLINGLER Thierry
- M. KRUST Laurent
- Mme MASSON Nathalie
- M. ROY Grégory
- M. ZINK Olivier

- **Absents excusés :** Mme DONZÉ Karine

Assiste également : Mme ROY Nicole, secrétaire de mairie.

Mme ROY est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

01. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017
02. Choix du menu du repas des personnes âgées
03. Désignation des délégués du nouveau comité syndical de l'EPAGE LARGUE
04. Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité en date du 1er octobre 2017
05. Autorisation de signature de la Convention de répartition d'entretien des RD en traverse D'agglomération
06. Présentation du devis de déneigement
07. Participation financière au règlement de la remise aux normes des installations Électriques de l'église
08. Attribution des subventions communales annuelles en 2018
09. Vote des taux des 4 taxes locales directes pour 2018
10. Divers - Informations diverses - Remerciements

**POINT 1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2017**

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'est formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2- CHOIX DU MENU DU REPAS DES PERSONNES AGEES

Le Maire communique les différentes propositions de menus du traiteur SIMON pour le repas de Noël des personnes âgées qui se déroulera le 21 janvier 2018. Il demande aux conseillers de choisir le menu.

Le Conseil Municipal retient le menu suivant :

- ✓ Filet de cabillaud poêlé à l'huile d'olive sur lit de risotto aux cèpes, roulade de courgettes et sa purée vitelotte aux carottes sauce pesto
- ✓ Fondant de noix de joue de bœuf sauce Pinot Noir
- ✓ Assiette de 2 sortes de fromage et salade verte
- ✓ Pains variés
- ✓ Bûche de Noël chocolat et pêche de vigne crème vanille Grand Marnier.

Suite à la dernière réunion, l'assemblée délibérante avait suggéré de solliciter des jeunes pour le service.

Mlle MASSON Céline et M. KRUT Robin seraient disposés à effectuer le service du repas de Noël.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 3- DESIGNATION DES DELEGUES DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL), CS/9/2017 du 6 juillet 2017, approuvant le projet de statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux (EPAGE LARGUE),

VU la délibération du Conseil Municipal Du 13 octobre 2017, approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE,

Le Conseil Municipal :

- Désigne
 - M. ZINK Olivier comme délégué titulaire et
 - et M. CALMELAT Michel comme délégué suppléant,

Au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.

M. ZINK propose une rencontre entre les membres du SMARL et les élus pour étudier les éventuels projets.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

COMMUNE D'ETEIMBES P.V. DU 15.12.2017

2017-055

POINT 4- SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).
Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine. Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, **le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;**
- **S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 5- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REPARTITION D'ENTRETIEN DES RD EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au Département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le maire au titre de ses pouvoirs de police.

Aussi, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération nécessite une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, le Conseil Départemental préconise la souscription d'une convention de répartition des charges avec la commune.

Le maire donne lecture de la convention type transmise par les services du Département, fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération.

VU la demande du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

- Approuve les termes de la convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération, entre le Département et les communes du Haut-Rhin, jointe en annexe 1,
- Autorise le Maire à signer la convention particulière, sur la base du modèle type, avec Président du Conseil départemental,
- Propose également pour 2018, la réfection des traversées de route dans le village.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 6- PRESENTATION DU DEVIS DE DENEIGEMENT

Le maire soumet à l'assemblée le devis de l'entreprise de M. PERIAT Eric d'ANGEOT pour le déneigement de la voirie communale pour la saison hivernale 2017/2018.

Les tournées de déneigement sont chiffrées à 136 € HT et pour le salage à 136 € HT également.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le chiffrage de ces prestations au tarif indiqué ci-dessus et
- Autorise le Maire à signer ce devis.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 7- PARTICIPATION FINANCIERE AU REGLEMENT DE LA REMISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 3 octobre 2017, transmis par le Président du Conseil de Fabrique d'ETEIMBES, Monsieur ZINK Olivier, sollicitant une participation financière de la commune pour la remise aux normes des installations électriques de l'église.

Il présente également le devis retenu pour effectuer ces travaux, de la STE STEMMELLEN d'HAGENBACH dont le montant s'élève à 7 856,55 € TTC.

Considérant la déclaration d'insuffisance de ressources, la totalité de ces travaux de rénovation ne pourra être prise en charge dans son intégralité par le Conseil de Fabrique.

Par conséquent,

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière selon les modalités suivantes :

- Soit un montant de 3 856,55 € réglé par la commune (dont le crédit est disponible à l'article 615228 : autres bâtiments au budget de 2017) et
- Un montant de 4000 € sera réglé par le Conseil de Fabrique d'ETEIMBES.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 8- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ANNUELLES EN 2018

Le Maire donne lecture du montant des subventions annuelles versées aux diverses associations en 2017.

Il propose d'allouer pour l'exercice 2018 le même montant aux associations inscrites dans l'annexe B1.7 du budget de 2017.

Le Conseil Municipal,

-D'allouer en 2018 le montant identique à celui versé en 2017 aux associations listées à l'article 6574 du budget de 2017; ainsi qu'aux deux organismes rajoutés par décision modificative : « Hello Hissez-vous » : 500 € et « La Cigogne Rose » : 31 €.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 9- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2018

Le Maire communique les taux de 2017 :

- Taxe d'habitation :	12,64 %
- Taxe foncière propriété bâtie :	17,52 %
- Taxe foncière propriété non bâtie :	58,56 %
- Taxe CFE :	21,09 %.

Vu le produit attendu pour les contributions directes de 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

-maintenir les taux des quatre taxes locales pour 2018 comme indiqué ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

POINT 10- DIVERS – Informations diverses – Remerciements

- **Résultats de l'Opération Brioches 2017**

La collecte communale a rapporté 580 €. Le président de l'APAEI du Sundgau remercie la municipalité et les généreux donateurs.

Le Maire remercie également les élus qui ont participé à cette opération.

- **Remerciements**

Le Maire donne connaissance des cartes de remerciements adressées par les couples LEHMANN et ROY pour le bon-cadeau remis à l'occasion de leur mariage.

- **Avancement des travaux du bassin de rétention au lieudit « Les Gries »**

Une tour de vidange ainsi que des vannes ont été installées sur le bassin de rétention par la Sté RICHERT du GROUPE MADER. La poursuite des travaux a été interrompue à compter du 11/12/2017 pour cause d'intempéries.

- **Travaux connexes**

Le Maire propose de faire un état des lieux des travaux connexes afin de vérifier les fossés effectivement créés, par rapport aux prévisions initiales des travaux du remembrement foncier.

- **Assainissement non collectif**

Le Maire communique à l'assemblée l'avancement de la procédure suite à la réponse tardive de l'Agence de l'Eau pour la confirmation des taux de subvention alloués pour notre commune et de l'attente de signature de la convention de mandat avec cet organisme.

Par conséquent, la transmission de la demande d'aide du premier lot a été retardée **par cet état de fait.**

Le maire donne lecture du projet de convention pour le versement de la participation communale de 10 % à verser aux administrés pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif.

- **Voisins Vigilants**

M. DOSCH Michel propose de contacter cet organisme suite aux nombreux cambriolages et de mettre en place des panneaux « Voisins Vigilants ».

- **Cessation d'activité pour départ en retraite**

La secrétaire de mairie fera valoir son droit d'ouverture à la retraite à compter du 1^{er} mars 2019. Afin de former un personnel pour son remplacement, le Maire suggère d'embaucher en 2018 un agent à raison de 10 heures hebdomadaires, une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE LA SEANCE EST LEVEE A 10 heures.

TABLEAU DES SIGNATURES
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du 15 décembre 2017

01. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017
02. Choix du menu du repas des personnes âgées
03. Désignation des délégués du nouveau comité syndical de l'EPAGE LARGUE
04. Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité en date du 1er octobre 2017
05. Autorisation de signature de la Convention de répartition d'entretien des RD en traverse D'agglomération
06. Présentation du devis de déneigement
07. Participation financière au règlement de la remise aux normes des installations électriques de l'église
08. Attribution des subventions communales annuelles en 2018
09. Vote des taux des 4 taxes locales directes pour 2018
10. Divers - Informations diverses - Remerciements

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Yves CONRAD	Maire		
Michel CALMELAT	1 ^{er} adjoint		
Michel DOSCH	2 ^{ème} adjoint		
Catherine CRAVÉ	Conseillère municipale		
Joseph DIETEMANN-COUSY	Conseiller municipal		
Karine DONZÉ	Conseillère municipale	ABSENTE EXCUSEE	
Thierry KLINGLER	Conseiller municipal		
Laurent KRUST	Conseiller municipal		
Nathalie MASSON	Conseillère municipale		
Grégory ROY	Conseiller municipal		
Olivier ZINK	Conseiller municipal		